

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2016

---

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AC210

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 17 AA

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Proposition de suppression de l'article 17 AA en vue de codifier ces dispositions dans le code de l'éducation à l'article L. 216-2.